

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Mars

## LA QUESTION D'ÉGYPTE

Après les événements du Transvaal, auxquels l'Angleterre a été mêlée tout récemment, et dans lesquels, on peut le dire sans la calomnier, elle a joué un rôle qui n'est pas fait pour relever son prestige et atténuer les légitimes prétentions qui pèsent sur sa loyauté et sur sa bonne foi, voici aujourd'hui que la question d'Égypte est à la veille de revenir sur l'eau, au grand mécontentement du cabinet de Saint-James.

Plusieurs dépêches de source autorisée ont annoncé que le sultan, qui est le suzerain de l'Égypte, était résolu à demander l'évacuation de la terre des Pharaons par les troupes anglaises.

Cette nouvelle, est-il besoin de le dire, a vivement ému l'opinion publique en Angleterre.

Les journaux officieux de Londres s'efforcent de grossir cet incident et ils en tirent des conclusions qui font peut-être honneur à leur imagination, mais qui ne sauraient tromper personne.

C'est ainsi que le *Morning Post* insinue que le sultan, en demandant l'évacuation de l'Égypte, ne fait que suivre les conseils de la France et de la Russie.

« Cette nouvelle, dit-il, constitue la plus importante information qui ait été publiée durant les dix dernières années. Il est tout naturel que la Russie, ayant obtenu ce qu'elle désire, soit maintenant prête à donner assistance à son alliée. Il est certain que les deux puissances considèrent l'Angleterre comme complètement isolée. L'Angleterre doit compter ses amis afin de faire face à la Russie et à la France, et ne reculer devant rien pour affirmer ses droits. Lord Salisbury doit prendre une grande décision. Le sort de l'Europe en dépend. »

On croit rêver quand on entend le journal anglais parler des droits de la Grande-

Bretagne sur l'Égypte. Quels sont-ils ces droits ? En quoi consistent-ils ? Où et quand ont-ils été reconnus et définis ? Quand ont-ils été reconnus et sanctionnés par le sultan, légitime suzerain de l'Égypte, et par les grandes puissances qui ont dans la vallée du Nil des intérêts non moins importants que ceux de la Grande-Bretagne ?

Les Anglais s'imaginent-ils, par hasard, que l'Égypte leur appartient parce qu'ils ont réussi à s'y implanter sans l'autorisation du sultan ? S'imaginent-ils que l'Europe tolérera qu'ils y demeurent éternellement et qu'ils fassent de ce pays une de leurs colonies ?

Les Anglais ne sauraient cependant oublier qu'à maintes reprises, ils ont déclaré que leur présence dans ce pays ne devait être que temporaire, qu'ils se retireraient aussitôt que l'ordre y serait rétabli. Or, il y a longtemps déjà que l'ordre est rétabli et, aujourd'hui qu'on parle de les mettre en demeure de tenir leur parole, ils ergotent et cherchent des échappatoires pour démontrer la nécessité de prolonger l'occupation.

Ceci est si vrai que naguère le *Daily Telegraph* écrivait ce qui suit :

« Au lieu d'attendre patiemment l'évacuation, nos censeurs feraient bien mieux de se préparer à nous voir étendre les limites de notre occupation. Une nouvelle avance vers le Soudan est plus praticable qu'un embarquement à Alexandrie. »

Voilà qui prouve de la manière la plus évidente que non seulement les Anglais ne sont pas décidés à évacuer l'Égypte, mais qu'ils entendent s'y maintenir, si on les laisse faire.

Quelques-uns de leurs journaux prétendent qu'aucune des puissances de la Triple-Alliance ne saurait être favorable à l'évacuation, parce qu'aucune d'elles ne voudrait voir la France remporter une victoire sur l'Angleterre en Égypte, alors surtout que la diplomatie russe vient de triompher à Constantinople et en Bulgarie.

Cette assertion est purement gratuite et

ne repose sur aucun fait certain. Ce qui est beaucoup plus vrai, c'est que toute l'Europe est aujourd'hui contre la Grande-Bretagne, y compris l'Italie elle-même, qui a fort à se plaindre de son attitude à son égard et de ses agissements.

Il se peut donc qu'à Londres on éprouve un amer dépit de cet isolement. Mais à qui la faute ? Sinon à l'Angleterre elle-même. N'est-ce pas à son égoïsme qu'elle doit cette situation ?

L'Allemagne elle-même, sur laquelle elle aurait pu compter le cas échéant, lui tourne le dos. La lettre de l'empereur Guillaume à la reine Victoria, à propos de l'affaire du Transvaal, l'a prouvé d'une manière évidente.

C'est donc bien inutilement que le gouvernement de la reine fait des avances à la Russie. Le tsar sait trop que la Grande-Bretagne a, de tous temps, foulé aux pieds le droit des gens et que sa politique n'est faite que d'empiètements, de violations de la foi jurée, pour qu'il prête une oreille favorable aux ouvertures qui pourront lui être faites.

Il est probable que l'Angleterre y regardera à deux fois avant de prendre une détermination qui serait de nature à blesser les susceptibilités de l'Europe et qu'elle finira par comprendre qu'elle a à tenir la promesse qu'elle a faite d'évacuer l'Égypte.

Des faits récents ont prouvé qu'il suffit parfois pour avoir raison de sa résistance et de son obstination, de lui tenir tête et de lui montrer qu'on ne la craint point.

L'Europe doit s'apercevoir aujourd'hui qu'elle a eu tort de pratiquer à son égard la politique du laisser-faire dont elle a si longtemps et si audacieusement abusé.

J. QUERCYTAÏN.

## Déroute des Italiens

On devine que la nouvelle de la démission du Cabinet, apportée par M. Crispi, n'a pu rasséréner le souverain : les faits douloureux d'Abys-

voici.

— Voyons... Je serais enchanté de liquider cette affaire séance tenante. Nous autres américains, nous aimons les formes expéditives *Times is Money*...

Le solliciter s'interrompt pour examiner les pièces que lui remettait Marchenoy.

— Voici votre extrait de naissance, transcrit sur le registre de l'état-civil du deuxième arrondissement de Paris. Il est légalisé. C'est parfait ! Voici l'acte de décès de ce pauvre Jeuriot. C'est parfait ! C'est parfait !... Et ceci : ampliation du décret, relatif à votre nom de *de la Jaune*... Mes compliments, monsieur, sur votre prévoyance. Si la dernière pièce est à ma satisfaction vous allez être payé sur le champ.

Un silence se fit, sir Bradbury lisait attentivement le certificat délivré par le consul de France à New-York... Tout à coup sa figure se contracta.

— Ce n'est pas ce que je vous demande, fit-il observer, M. le consul de France constate que ses renseignements particuliers lui permettent d'affirmer votre honnabilité de député, mais il ajoute :

« Conduite particulière : je ne puis préciser. »

— Que dites-vous ? s'écria Marchenoy.

— Vous n'avez donc pas lu cette pièce ?

— J'avoue que non. De quel droit ce consul... Cette phrase est abominable ! Ce doute, cette réticence sont une insulte à mon caractère de représentant du peuple.

— Mon cher monsieur, répliqua Bradbury avec un maigre sourire, vous pouvez être un représentant du peuple estimable, mais un homme privé...

— Cela ne regarderait personne. C'est de l'inquisition.

— Inquisition est un gros mot. Je me permets de vous faire remarquer que je réponds strictement aux volontés de mon ami Bradholder en exigeant ce renseignement qu'en toute autre occasion, en ma qualité d'homme libre et d'américain. J'aurais refusé de demander.

Marchenoy se leva très agité, très pâle, exaspéré par

celle-ci se compliquaient ainsi d'une crise intérieure de la plus haute importance.

L'agitation italienne prend des proportions inquiétantes, ainsi qu'il résulte des derniers télégrammes.

## Les troubles en Italie

Rome, 6 mars.

Des troubles sont signalés de toutes parts. A Brescia, une manifestation tumultueuse hostile au gouvernement a été dispersée par la troupe. Plusieurs arrestations ont été opérées. Les spectacles sont interrompus. L'agitation est très grande.

A Palerme, les spectacles sont suspendus. Les populations sont indignées et découragées.

A Catane, la ville est consternée ; une vive agitation règne.

A Florence, une démonstration importante a eu lieu aux cris de : « A bas le Ministre ! » La troupe est intervenue. De nombreuses arrestations ont été opérées.

A Venise, importante manifestation ; cris : « Vive l'armée ! A bas Crispi ! » Plusieurs arrestations.

A Sassari, une grande foule a parcouru les rues en criant : « A bas l'Afrique ! A bas Crispi ! » De nombreuses arrestations ont été faites. Les troupes sont consignées. La démission du Ministère est accueillie avec joie.

A Rome, des mesures d'ordre ont été prises. Une grande partie des troupes sont consignées. Le Quirinal, le Ministère et les ambassades sont surveillés.

Les étudiants de l'Université de Rome ont renouvelé leurs bruyantes manifestations.

Les monarchistes ont échangé des injures et des coups avec les républicains socialistes. Deux ordres du jour ont été votés par les étudiants, qui ont fait un tel tapage que la police a dû intervenir et fermer l'Université.

A Naples, la ville présente un aspect anormal. La moitié des magasins sont fermés. A cause de l'excitation des esprits, des désordres sont à craindre.

Les étudiants et la population se livrent à de vives manifestations.

La police et la troupe dispersent les manifestants.

Les étudiants crient : « A bas Crispi ! »

Les autorités prennent des mesures. Les troupes sont consignées.

## L'anxiété à Rome

Rome, 6 mars.

On attend toujours la liste des morts et des blessés pour la communiquer aux familles an-

cette difficulté *in extremis*, au moment même où il allait mettre la main sur les cent mille livres sterling. Il répétait fréquemment cette phrase au consul.

— « Je ne puis préciser » est une infamie ; à mon retour à Paris je verrai le ministre des affaires étrangères pour demander la révocation de cet insolent fonctionnaire.

D'ailleurs l'épuration n'est pas complète dans le personnel des agents diplomatiques. Je la provoquerai. Insolent fonctionnaire ; probablement quelque réac...

Un député, président du conseil général du département des Alpes-Bernoises, maire de Toqueville... « Je ne puis préciser. »

Mais je précise, moi, monsieur :

Depuis de longues années, je vis avec une jeune anglaise ; ses soins et son dévouement méritent une récompense et je suis décidé à me marier avec elle. Est-ce là de l'inconduite ?...

— Encore une fois monsieur, il n'est pas dans mes intentions de scruter votre vie intime, elle ne me regarde pas. Vous avez votre conscience comme j'ai la mienne. Dépositaire de ces 2 millions 500,000 francs, je ne dois m'en dessaisir que sous certaines conditions. J'exécute la volonté du testateur, je ne la discute pas. Je comprends que vous soyez froissé de cette phrase restrictive du consul de France, mais je ne puis plus rien.

Et comme Marchenoy continuait à s'agiter, il tran-cha net :

— Au surplus, monsieur, je juge que je ne suis pas suffisamment éclairé. Éclairiez-moi. Faites préciser, ce « Je ne puis préciser », et je m'exécute.

Sur ce, sir Bradbury fit signe à son interlocuteur qu'il n'avait plus rien à ajouter.

Marchenoy sortit complètement désorienté.

Le char de sa fortune avait un bâton dans les roues.

...  
Cependant comme le député était un homme de sang-froid, il réfléchit...

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

LA

## MANÈGE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XV

### Une succession américaine

— Votre situation... Déjà vous m'en avez parlé, monsieur Marchenoy. Mais je vous ferai remarquer que vous ne vous êtes point expliqué à ce sujet. Voyons, que faites-vous en France ? Quelle y est votre position ?

— Je suis député au Parlement français.

— Et comme le solliciter se redressait surpris, il continua.

— En France, je suis M. de la Jaune.

Bradbury se leva respectueusement.

— M. de la Jaune, le célèbre orateur ?...

Modestement, Marchenoy s'inclina.

Bradbury répliqua :

— Permettez-moi, monsieur le député, de vous féliciter bien sincèrement des nobles accents que vous avez fait entendre, dans la dernière session, à propos des lois sur la liberté de la presse et du droit de réunion.

— Veuillez croire que je ne m'attendais pas à la visite d'un homme aussi considérable... Nous autres américains, nous aimons la liberté avec passion et fureur. Et les hommes qui s'en font les champions, dans quelque pays qu'ils soient, nous leur dressons des statues.

Marchenoy s'inclina de nouveau et, comme machinalement, il exhiba quelques pièces constatant son identité de député : cartes de visite, des en-têtes de lettres

de la Chambre, des enveloppes dont la suscription portait sa qualité, une médaille d'argent, celle que nos représentants portent dans les cérémonies publiques.

Malgré son enthousiasme pour le champion de la liberté de la presse et du droit de réunion, sir Bradbury y jeta un coup d'œil prudent, car enfin la qualité de député n'est pas gravée d'une manière indélébile sur le visage, et il se pouvait que Marchenoy ne fut qu'un simple imposteur. On avait vu plus fort que cela.

Après quelques instants de réflexion, le solliciter ouvrit un casier en tira un dossier qu'il compulsait avec soin ; puis il dit :

— Vous êtes bien réellement l'héritier de John Bradholder, mon regretté ami. Je m'exécute donc aussitôt que vous m'aurez, pour la régularité des formes, mis à même de vous payer valablement.

— Vous entendez par là ?

— Que vous me communiquerez d'une part l'acte de décès de M. Jeuriot, dûment légalisé par le président du tribunal civil de la Seine, d'autre part, votre acte de naissance, qui a dû être transcrit sur les registres de l'état-civil de la mairie d'un des arrondissements de Paris, également légalisé. Je vous demanderais une troisième pièce : l'ampliation du décret duquel il résultera qu'il y a identité de personne entre M. de la Jaune et Marchenoy « Pétrus-Adam »... J'allais oublier une dernière pièce : un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le consul de France dans cette ville de New-York.

— Et puis...

— Ces pièces une fois en ma possession, je les examinerai avec tous les soins qu'elles comportent et si, comme je n'en doute nullement, elles me paraissent régulières et concluantes, je vous remettrai, en un chèque sur le Crédit Lyonnais de votre place, la somme de cent mille livres sterling, sous réduction de cent mille francs pour mes honoraires.

— Veuillez donc préparer votre chèque, monsieur, car j'ai toutes les pièces que vous exigez. Les

xieuses. Il est impossible de préciser, même approximativement le nombre de tués et de blessés, la débandade ayant été générale.

Un télégramme de Port-Saïd adressé au *Don Marzio* annonce que les généraux Albertone, Arimondi et Dabormida ont été faits prisonniers. Dans les cercles militaires on croit que le général Dabormida et le lieutenant-colonel Galliano sont morts.

Le général Baratieri est accusé d'avoir abandonné le feu devant l'ennemi.

On annonce officiellement que les officiers tués ou disparus sont au nombre de cent cinquante au moins sur deux cent cinquante environ. On manque de nouvelles certaines sur le sort des généraux Dabormida, Albertone et Arimondi.

On dit que le général Arimondi est grièvement blessé et que le général Dabormida est vivant.

Il circule toutes sortes de bruits sur les péripiéties de la bataille.

Depuis huit jours, dit-on, les italiens manquaient de vivres.

Beaucoup de survivants de l'armée italienne errent dans les montagnes poursuivis par les indigènes.

On dit que Ménélik se prépare à attaquer Asmara, où se sont réfugiés les débris de l'armée italienne.

La fuite précipitée des généraux Baratieri et Ellena, qui ont fait 105 kilomètres à cheval, est très vivement critiquée.

On ne croit pas que les italiens soient en mesure de reprendre l'offensive avant l'automne prochain.

**Ménélik, roi d'Éthiopie**

« Je suis quitte envers vous », disait Ménélik au gouvernement italien en lui remboursant les quatre millions que celui-ci lui avait prêtés, partie en thalaris au-dessous du titre, partie en matériel de guerre. Ces quatre millions avaient été remis au « ras » Makonnen quand, envoyé à Rome par l'empereur d'Abyssinie, il vint se concerter avec M. Crispi au sujet du traité d'Ucciali. Le « ras » Makonnen ne fut pas long à s'apercevoir que le ministre italien voulait le tromper, et, revenu en Abyssinie, il informa Ménélik de ce qui se passait.

Le traité d'Ucciali portait, à l'article 17, que « le Négus, dans ses rapports avec les puissances étrangères, pourrait se servir de l'intermédiaire de l'Italie ». Avec une habileté toute sicilienne, M. Crispi avait traduit sur le texte italien : «... devrait se servir, etc. » « Devrait » au lieu de « pourrait », la différence était grande, puisque le traité ainsi notifié à tous les gouvernements indiquait que l'Abyssinie avait accepté le protectorat de l'Italie.

Grande fut la colère de Ménélik lorsqu'il connut la supercherie dont on s'était rendu coupable à Rome. Il mit en pièces l'exemplaire du traité qu'il possédait et qui ne valait plus rien, ayant été falsifié. Et c'est en vain que le comte Antonelli, à la tête d'une ambassade, partit pour tenter une démarche de réconciliation auprès du Négus : il n'obtint même pas d'être reçu.

C'est alors que Ménélik restitua les quatre millions, et, dès ce moment, il signifia à l'Angleterre, à la France, à la Russie, à l'Espagne et à l'Autriche sa complète indépendance.

\* \* \*

Bientôt, il resta convaincu que c'était une simple formalité à remplir et que le consul de France ne ferait aucune difficulté pour lever les scrupules du solliciteur.

Il ne se trompait pas. Le fonctionnaire n'hésita point à déclarer par écrit que sa phrase « Je ne puis préciser » ne visait point l'honorabilité du représentant.

Habitué, dit-il, à être très méticuleux, il n'avait pas voulu être affirmatif sur un point resté obscur.

Mais la démarche de M de la Jaune levait tous ses doutes, et il n'avait plus qu'à adresser ses excuses au député.

Marchenoy, très satisfait, promit au consul d'user de son influence au quai d'Orsay pour le faire passer à la première classe de son grade.

Nanti de la pièce ratifiée, Marchenoy revint immédiatement chez Bradbury.

Le solliciteur se déclara couvert. Aussitôt il prit un carnet de chèques et libella un bon à vue de quatre-vingt-quinze mille livres sterling à l'ordre de M. de la Jaune.

Il gardait, aux termes du testament de Brwtholder, cent mille francs pour ses honoraires.

Marchenoy empocha le chèque.

Tout son corps était secoué par un tremblement nerveux.

Est-ce vrai ? cette fortune conquise au prix de l'assassinat, était-elle réellement à lui ?

Sir Bradbury vint lui rappeler qu'il n'était pas le jouet d'une illusion.

— Veuillez, lui dit-il, me délivrer une quittance dont je vais vous dicter les termes.

Marchenoy écrivit :

« Je soussigné, Marchenoy de la Jaune (Pétrus-Adam), déclare avoir reçu des mains de sir Bradbury, solliciteur en la ville de New-York, la somme de quatre-vingt-quinze mille livres sterling, en un chèque sur le Crédit Lyonnais, la susdite somme formant le legs

En Abyssinie, la joie guerrière ; là-bas, en Italie, la désolation.

Mais de ce deuil, qui est responsable, sinon le gouvernement italien lui-même ? Ménélik avait dit au comte Antonelli, envoyé du roi Humbert : « De ce qui arrivera, je ne peux pas répondre ; je voulais la paix, vous me faites la guerre ; si vous venez me chercher, vous me trouverez ! » Ces paroles, qui ont été rapportées par un des membres de la mission Antonelli, ne prouvent-elles point que Ménélik ne fut point l'agresseur ?

Le même diplomate italien rappelle un incident curieux. Au moment où la mission allait partir, Ménélik accorda une amnistie à tous les prisonniers. Et il dit au comte Antonelli : « Tu pourras apprendre à ton roi que maintenant il n'y a pas un seul de mes sujets qui ne soit pas prêt à la lutte ». Et, avec un geste de menace, le bras tendu contre l'ennemi qu'il croyait voir déjà devant lui « Nà ! » s'écria-t-il, — ce qui signifie : « Viens ! »

**La défaite des Italiens**

ET LA PRESSE

Du *Figaro* :

Au point de vue européen, il est certain que la victoire de Ménélik porte à l'armée italienne un coup dont son organisation et son prestige se relèveront difficilement.

Il est vraisemblable que l'Allemagne et l'Autriche considéreront désormais la troisième puissance engagée dans la triple alliance non comme une quantité négligeable, mais comme une force diminuée.

De l'*Intransigeant* :

La monarchie espagnole ébranlée par les victoires des Cubains, la monarchie italienne mise en question par les défaites de Baratieri, en voilà sinon plus, au moins autant qu'il faut pour faire proclamer la république chez nos deux voisins, avec lesquels il deviendrait alors on ne peut plus facile de nous entendre.

Du *Journal* :

Il fallait une victoire à M. Crispi pour l'ouverture du Parlement. C'est une déroute qu'il doit annoncer. Ce n'est pas Baratieri que l'on doit rendre responsable de la perte de son artillerie. C'est Crispi, le seul coupable, à moins que la couronne ne tienne à partager le poids des responsabilités encourues.

Du *Soleil* :

En Italie, le temps n'est plus où l'on ajoutait foi aux fanfaronnades des journaux ministériels à propos de ce pauvre Ménélik venu, disait-on, pour implorer la paix, mais qu'on allait, pour toute réponse, refouler à coups de crosse jusqu'au Choa.

Du *Rappel* :

Il faut plaindre nos voisins d'avoir été entraînés dans cette aventure (affaire d'Adoua) par un condottiere de la politique.

Du *Petit Parisien* :

Ce n'est pas seulement le président du Conseil que le sentiment presque unanime de l'Italie atteindra, c'est aussi la monarchie, qui depuis quinze ans s'est associée à toutes les fautes.

Du *Radical* :

Quelle revanche pour nous des desseins du roi

« testamentaire de sir Brwtholder, étant fait observer que le dit legs m'est échu par M. Jeuriot (Laurent-Germain), mon frère, de son vivant pharmacien à Paris et y est décédé. »

« New-York, le 10 novembre 1880. »

« MARCHENOY DE LA JAUNE. »

— Voilà qui est fait dit le solliciteur, après avoir relu la quittance. J'ai bien l'honneur de vous saluer, monsieur le député.

.....

Enfin ! il avait cette fortune depuis si longtemps convoitée, objet de son âpre ambition. Il la possédait là, tout entière ; ce chiffon de papier valait deux millions quatre cent mille francs ! C'était fait ! Il l'avait enfin. Il était riche. Et sa situation jusqu'à ce jour toute de façade, devenait réellement magnifique. Cent vingt mille francs de revenu ! Que de gens allaient maintenant compter avec lui ! Désormais sa fortune politique était faite.

Quel étonnement disait donc que le crime trouve toujours sa punition ? Quel esprit mesquin affirmait que l'on ne bât rien de solide sur le crime ? Le crime... comme cela était aisé à pratiquer ! M. de la Jaune appelait cela tout simplement de l'audace.

Parbleu ! les moyens ne signifient rien quand le succès couronne l'entreprise.

Ce représentant du peuple était partisan de la politique des résultats.

2,400,000 francs sur ce petit morceau de papier ! il le retournait sur toutes les faces... Il y avait bien là-dessus 2,400,000 francs. Cette somme était indiscutablement bien à lui. De quel cerveau creux était sortie cette idée que les successions américaines étaient une utopie.

L'argent acquis, au tour de Souchet ! Epée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête il fallait s'en débarrasser à tout prix.

Et c'est, décidé à supprimer violemment Souchet, qu'il entra au Métropolitain.

Il était six heures du soir.

Humbert et de son ministre ! Mais cette revanche n'est pas celle que nous voudrions. Nous avons des amis en Italie ; il y reste encore quelques-uns de ces soldats de la liberté des peuples qui sont venus en 1870 mettre leur épée au service de la France. De ceux-là, le jour viendra, il approche, et nos espérances communes ne se comprendraient pas si nous ne mettions pas en commun nos deuils.

Du *Grand Journal* :

La chute de M. Crispi ne fait de doute pour personne.

M. Jules Ferry est tombé pour moins que cela, d'ailleurs injustement, après Langon ; les majorités parlementaires se détournent aisément des vaincus.

De la *Lanterne* :

Les nouvelles du désastre d'Adoua sont grosses de conséquences pour le ministère et même pour la monarchie de Savoie.

La presse anglaise

Le *Times* espère que les nouvelles d'Abyssinie, encore incomplètes, sont exagérées.

Le *Standard* dit que cette défaite est le résultat inévitable d'une expédition mal préparée et mal renseignée.

Le *Daily Telegraph* dit que la défaite d'Adoua a donné le coup de grâce à la triplice.

La presse allemande

Les journaux du matin constatent la situation précaire dans laquelle se trouve l'Italie à la suite du désastre en Afrique.

Le *Localanzeiger* déclare que l'allié allemand paie les frais d'une politique de conquête italienne qui aboutit à un échec.

La *Gazette de Voss* dit que les conséquences politiques de cet échec sont incalculables.

Le *Tagblatt* est d'avis que malgré les sacrifices énormes, l'Italie sera obligée de sauver l'honneur de son drapeau.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

Nos compatriotes

M. Gayet, officier d'administration adjoint de 2<sup>e</sup> classe au corps expéditionnaire de Madagascar, hors cadre, rapatrié, est désigné pour être employé à l'hôpital militaire de Marseille.

\* \* \*

M. le lieutenant de vaisseau Banel, est porté à la première classe.

\* \* \*

Mardi, M. François Séguy, présenté par M<sup>e</sup> Ebelot, père, le maître incontesté du barreau toulousain, a prêté serment devant la Cour d'Appel de Toulouse.

Lycée Gambetta

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, M. Vayssières, professeur de mathématiques, est promu à la 5<sup>e</sup> classe de son emploi. M. Muxart, maître élémentaire, est promu à la 3<sup>e</sup> classe. M. Saugel, maître élémentaire, est promu à la 4<sup>e</sup> classe.

Ces arrêtés auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1896.

Mlle Pinponneau et Sublimé, assis tranquillement à une table de la buvette, soupaient de bon appétit et buvaient sec.

Il sembla à Marchenoy que l'intimité entre le garçon et la demoiselle avait fait des progrès...

Mlle Pinponneau, l'œil émerillonné par le whisky, dont un nègre lui servait des verres, contemplait amoureuxment Sublimé. Quant au digne garçon, sans perdre une bouchée de nourriture ni une goutte de liquide, il pressait fort tendrement, sous la table, les bottines de sa commensale. A leur attitude, on pouvait affirmer que le wedding-room avait accompli tous ses effets...

— Ces imbéciles, pensa Marchenoy, vont achever ma besogne.

S'approchant, il toucha Sublimé à l'épaule.

Les convives, fort près l'un de l'autre en ce moment, respirèrent vivement une honnête position.

— Mille millions de tonnerre ! s'écria Sublimé, vous m'arrivez mal à propos monsieur Marchenoy.

— Voulez-vous vous taire, insolent, répartit Mlle Pinponneau. Que va penser Monsieur...

Marchenoy prit un air paternel.

— Je suis, dit-il, un vieux singe auquel toutes les grimaces sont familières. Vous n'avez donc pas à vous cacher de moi. On s'aime... quoi de plus naturel ? Aimez-vous donc... aimez-vous donc. Cela me fera plaisir, et peut-être, à voir un tableau galant, deviendrai-je amoureux moi-même.

— Je suppose que ce n'est pas pour vous procurer cet agrément que vous êtes venu répliquer Sublimé d'un ton goguenard.

— En effet... Mais je ne saurais vous parler dans cette salle publique, si vous le permettez, mademoiselle, nous monterons chez vous et nous y causerons plus à l'aise.

— Avez-vous réussi ?

— Au-delà de nos espérances ?

— Montons... montons vite, s'écrièrent-ils tous les deux impatients de connaître les résultats des démarches

**Dénombrement de la population**  
M. le préfet du Lot, rappelle à ses administrés, que les opérations du recensement quinquennal, auront lieu le 29 mars courant.

Les frais d'imprimés, les honoraires des agents ou délégués préposés à ce travail, seront à la charge des communes.

**Secours aux militaires rapatriés de Madagascar**

Les familles nécessiteuses qui ont des fils en convalescence dans leurs foyers ou décédés à Madagascar, sont invitées, si elles désirent obtenir un recours de la Société de secours aux militaires coloniaux, de donner leurs noms au maire de leur commune, qui les transmettra à M. le préfet du Lot, chargé de les centraliser pour notre département.

**Bourses dans les lycées et collèges**  
Les candidats aux bourses dans ces établissements de l'Etat consulteront utilement le programme inséré au n<sup>o</sup> 3, 1896 du recueil des actes administratifs de la préfecture. Le demander à la mairie de la commune.

**Statistique médicale**  
Le département du Lot compte 87 docteurs médecins ou officiers de santé, savoir : L'arrondissement de Cahors, 37 docteurs et 3 officiers de santé ; Figeac, 27 docteurs et 1 officier de santé ; Gourdon, 15 docteurs et 4 officiers de santé.

Les sages-femmes sont presque aussi nombreuses. Cahors en compte 41, Gourdon 28 et Figeac 13 seulement. Ce dernier arrondissement est néanmoins, toutes proportions gardées le plus prolifique.

Le tableau officiel dont nous venons de donner un résumé numérique, n'enregistre qu'un seul dentiste, qui est domicilié à Cahors.

Il est facile de voir par là qu'on n'y a pas compris tous ceux qui exercent cette dernière profession.

**Conseil départemental**  
Le Conseil départemental de l'Instruction publique s'est réuni jeudi matin à 10 heures, dans le local ordinaire de ses séances :

Étaient présents MM. le Préfet, président ; l'Inspecteur d'Académie, vice-président ; les deux inspecteurs primaires de Cahors ; Daffas, conseiller général ; le Directeur et la Directrice des deux écoles normales ; les quatre délégués des instituteurs et institutrices du Lot ; enfin le frère Bru, délégué de l'enseignement privé congréganiste, qui a siégé seulement pour la première affaire indiquée ci-après :

**Cassagne** : Le conseil maintient l'opposition faite par M. l'Inspecteur d'Académie à l'ouverture d'une école privée de filles, par la sœur Décremps.

**Limogne**. — Il donne un avis favorable au devis présenté pour l'exécution de travaux supplémentaires à l'école de garçons.

**Figeac**. — Il donne également un avis favorable à la création d'un emploi d'institutrice-adjointe à l'école maternelle.

Il a autorisé les instituteurs ci-après désignés à remplir les fonctions de secrétaire de Mairie : MM. Planchon à Belfort ; Lasgaignes à Cassagne ; Amalric à Capdenac ; Lasfargues à Duravel ; Arènes à Dégagnac.

de Marchenoy.

Aussitôt qu'ils furent enfermés, les verrous soigneusement tirés, Marchenoy leur dit :

— Le gibier est cerné !

— Bravo ! s'exclama Sublimé.

— Attendez-donc ! fit observer mademoiselle Pinponneau.

— Avez-vous sous la main quelques hommes de confiance ?

— Je n'ai qu'à télégraphier à l'inspecteur général ce seul mot : *envoyez*, pour avoir dans dix minutes tous les hommes qu'il nous faudra ? L'inspecteur général est au courant de nos affaires ! il sait que nous ne sommes pas venus ici pour... enfilier les perles... Mais pour pincer Souchet. Prévenu par nous, il nous mettra sur l'heure à mémo de l'arrêter.

Mlle Pinponneau fit observer qu'il fallait user de prudence, car Souchet était un gaillard déterminé : armé jusqu'aux dents, il défendra chèrement sa vie.

Sublimé fit un geste de dédain.

— Peuch ! l'on y arrivera tout de même.

— Soyez prudent, insista Mlle Pinponneau.

— On sera prudent, mademoiselle, s'écria Sublimé.

Que diable ! je ne voudrais pas être privé de ma lune de miel.

— Sublimé ! vous vous oubliez...

— Si volontiers, mademoiselle. Voyons monsieur Marchenoy, à quand l'expédition ?

— Ce soir même...

— Où faut-il aller ?

— A la « ruelle-pourrie ».

— Singulier nom propre... Est-ce un euphémisme ou est-ce l'appellation exacte !

— Tout ce qu'il y a de plus exact. — La « ruelle-pourrie » est le dépôt de New-York.

— Les rats ne peuvent se loger que dans la fiente. Il était naturel que Souchet y prit son gîte.

(A suivre)

Enfin, il a adopté un vœu tendant à modifier l'art. 1384 du code civil sur la responsabilité des Instituteurs.

**Caisse des Ecoles**

Dimanche 8 mars, M. Le Bret, professeur au lycée Gambetta, fera au théâtre de Cahors une conférence en faveur de la Caisse des Ecoles. Sujet : *De l'Hypnotisme*.

**Les grandes manœuvres**

Sur l'avis du général Caillot, inspecteur d'armée qui doit diriger, à l'automne, les grandes manœuvres des 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps d'armée, un groupe d'officiers d'artillerie de la brigade d'Angoulême a reçu l'ordre de se rendre dans la région comprise entre Larochebeaucourt et Châteauneuf, pour y étudier l'état des cultures et formuler d'urgence un rapport demandé par le ministre de la guerre. C'est sur les conclusions de ce rapport, que M. Cavaignac décidera si les grandes manœuvres devront s'accomplir en Dordogne ou en Charente.

**La circulation des vélocipèdes**

SUR LA VOIE PUBLIQUE

Extrait des registres des arrêtés préfectoraux, à la date du 29 février 1896 :

Nous, préfet du Lot, officier de l'instruction publique.

Vu la loi des 22 décembre 1889, 8 janvier 1890; vu la loi du 21 mai 1836, article 9; vu la loi du 5 avril 1884, article 97 et suivants,

Arrêtons :

Article premier. — La circulation des vélocipèdes sur toutes les voies publiques, nationales, départementales et communales, est soumise aux règles ci-après énumérées :

Art. 2. — Tout vélocipède doit être muni d'un appareil avertisseur dont le son puisse être entendu à 50 mètres.

Dès la chute du jour, il doit être pourvu, à l'avant, d'une lanterne allumée.

Art. 3. — Tout vélocipède doit porter une plaque indiquant le nom et le domicile du propriétaire, ainsi qu'un numéro d'ordre, si le propriétaire est loueur de vélocipèdes.

Art. 4. — Les vélocipédistes doivent prendre une allure modérée dans la traversée des agglomérations, ainsi qu'aux croisements et aux tournants des voies publiques.

Ils ne peuvent former des groupes dans la nuit.

Il leur est défendu de couper les cortèges et les troupes en marche.

En cas d'embarras, les bicyclistes sont tenus de mettre pied à terre et de conduire leurs machines à la main.

Art. 5. — Les vélocipédistes doivent prendre leur droite lorsqu'ils croisent des voitures, des chevaux ou des vélocipèdes, et prendre leur gauche lorsqu'ils veulent les dépasser; dans ce dernier cas, ils sont tenus d'avertir le conducteur ou le cavalier au moyen de leur appareil sonore et de modérer leur allure.

Les conducteurs de voiture et les cavaliers devront se ranger à leur droite à l'approche d'un vélocipède, de manière à lui laisser libre un espace utilisable d'au moins 1 m. 50 de largeur.

Les vélocipédistes sont tenus de s'arrêter lorsque, à leur approche, un cheval manifeste des signes de frayeur.

Art. 6. — La circulation des vélocipèdes est interdite sur les trottoirs et contre-allées affectés aux piétons.

Cette interdiction ne s'étend pas aux machines conduites à la main.

Toutefois, en dehors des villes et des agglomérations, la circulation des vélocipèdes pourra s'exercer sur les trottoirs et contre-allées affectés aux piétons le long des routes et chemins pavés ou en état de réfection.

Sur tous les trottoirs et contre-allées affectés aux piétons où la circulation des vélocipédistes est autorisée, ceux-ci sont tenus de prendre une allure modérée à la rencontre des piétons et de réduire leur vitesse à celle d'un homme au pas, au droit des habitations isolées.

Art. 7. — La circulation des vélocipèdes peut être interdite par des arrêtés municipaux, temporairement ou d'une façon permanente, sur tout ou partie d'une voie publique.

A chacune des extrémités des espaces interdits, des écriteaux placés et entretenus par la commune donnent avis de l'interdiction.

Art. 8. — Sont rapportés tous arrêtés préfectoraux ou municipaux pris antérieurement, pour réglementer la circulation des vélocipèdes dans les diverses communes du département.

Art. 9. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déferées aux tribunaux compétents.

Art. 10. — Les sous-préfets, maires, officiers de gendarmerie, ingénieurs et agents des ponts et chaussées, les agents-voyers, les commissaires de police judiciaire, sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes administratifs, affiché et publié dans toutes les communes du département.

Fait à Cahors, le 29 février 1896.

Le préfet du département du Lot,  
Signé : DRUARD.

**Compagnie d'Orléans**

Sur la proposition de son directeur, M. Heurteau la compagnie d'Orléans vient de prendre deux mesures des plus favorables au petit personnel qu'elle emploie.

La première de ces mesures est relative à des prêts en argent généreusement consentis par la Compagnie à tout ouvrier ou employé tombant momentanément dans la gêne, à la suite des mille incidents ou malheurs qui d'un instant à l'autre peuvent survenir dans une famille ouvrière.

Tout ouvrier ou employé, gagnant par exemple 150 francs par mois et pouvant emprunter 100 fr., c'est-à-dire une somme égale aux deux tiers de ses appointements, n'aura qu'à adresser une demande à son chef direct, et immédiatement sans autre formalité, il recevra à titre de prêt la somme demandée, qui sera remboursable par le bénéficiaire, dans l'année, par à-comptes mensuels.

Nous n'insisterons pas sur le bien fondé, sur l'importance de cette innovation de la Compagnie d'Orléans.

Chacun sait, en effet, que le salaire d'un agent de chemin de fer n'est, en réalité, qu'une pension alimentaire. Bien administrée par une ménagère économe, cette pension peut, dans les circonstances ordinaires, suffire au budget familial.

Mais vienne une naissance, une mort, un mariage, la maladie d'un des membres de la famille, et seulement un changement de domicile, et voilà le pauvre employé dans l'impossibilité de payer ses fournisseurs.

C'est la misère, et parfois le découragement, quand, avant, ce ne sont pas les hommes d'affaires véreux, les prêteurs à usure qui profitent de la situation, au détriment du pauvre diable.

En supprimant, par l'institution de sa caisse de prêts, la possibilité pour ses agents de se trouver dans une situation aussi pénible, la Compagnie d'Orléans a pris là une heureuse décision.

Quand à la seconde mesure, pour être moins importante que la première, elle n'en sera pas moins bien accueillie par le personnel de la Compagnie.

Par circulaire en date du 19 février, le directeur de l'Orléans crée, en effet, un service de contentieux qui sera chargé, à partir du 1<sup>er</sup> mars, de se mettre à la disposition des agents pour les renseigner gracieusement sur toute affaire personnelle les intéressant.

Ces consultations se feront dans un local de la Compagnie tous les vendredis, de 11 à 1 heure.

Le directeur termine sa circulaire en invitant les chefs de service à donner, le cas échéant, toutes les facilités compatibles avec les exigences du service, aux agents qui désireraient se rendre à ces consultations gratuites.

Voilà évidemment le fait d'une administration sage et prévoyante, c'est-à-dire paternelle.

En notant ces deux nouvelles marques de sollicitude de la Compagnie d'Orléans, vis à vis de son personnel, nous exprimons bien sincèrement notre désir de voir cet exemple suivi par les autres Compagnies.

**Affaire du « Crédit du Lot »**

Après les plaidoiries de M<sup>e</sup> Massol en faveur des actionnaires, l'affaire a été renvoyée à jeudi prochain pour la réplique de M<sup>e</sup> Lagarrigue qui représente l'ensemble des défendeurs.

**Pisciculture**

Les municipalités des communes traversées par des cours d'eau sont invitées à réclamer à l'administration préfectorale les alevins de truite réservés par le service de la pisciculture.

Un avis officiel fixera prochainement la quantité d'alevins qui pourra être distribuée à chaque localité intéressée, du 5 au 31 mars, sans autre délai.

**Retraite en musique**

La retraite suivra ce soir l'itinéraire suivant : Départ de la caserne Bessières, boulevard Gambetta, cours Vaxis, quais Ségur-d'Aguesse au et Champollion, rue de la Liberté, Bd Gambetta.

**Syndicat des Cultivateurs et Planteurs de tabac du Lot**

La Commission du Syndicat des Cultivateurs et Planteurs de tabac du Lot a l'honneur d'informer tous les adhérents que la réunion trimestrielle aura lieu le samedi 14 courant, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Cahors, pour y entendre le compte-rendu du procès-verbal de la dernière séance.

Ordre du jour. — Paiement des cotisations; Admission des nouveaux adhérents; Faits divers.

Pour la Commission :

Le Secrétaire,  
LARROQUE.

**Adjudication**

Judi a eu lieu, à la Mairie de Cahors, l'adjudication relative à l'Entretien de la Caserne Bessières.

M. Lestandi, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 33 0/0.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes de Pâques à Madrid**

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS**

Audience du 5 Mars 1896

Au début de la séance M. Giustiniani, nommé, par décret du 28 février 1896, huissier à Cahors, en remplacement de M<sup>e</sup> Rousseau, démissionnaire en sa faveur, prête le serment prescrit par la loi.

Le nommé Course, pris sur le territoire de la commune de Sabadel, en train de relever des piéges à grives, se voit infliger 50 francs d'amende et les dépens.

L'audience, est terminée par la condamnation du sieur Antoine Bru, de Cours, à 25 francs d'amende pour délit de chasse.

**Marcilhac**

M. Zacharie, commis de culture des tabacs, à Marcilhac, est nommé en cette qualité à Livernon, en remplacement de M. Ducout, qui passe à Marcilhac.

**Notaire prévaricateur**

Samedi matin s'est terminée devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, l'affaire Michel. Les débats ont duré trois jours; près de deux cents témoins ont été entendus. Tous sont venus raconter comment M. Michel les avait dépouillés et la plus part ruinés.

M. Michel, ex-notaire à Combronde, âgé de soixante-cinq ans, marié, père de deux jeunes garçons, a exercé pendant trente-cinq ans. Il a été maire de cette localité pendant dix-huit ans. Il était également conseiller général. C'était un politicien très en vue est très influent. Comme notaire, il inspirait une confiance illimitée. On lui confiait des fonds sans la moindre garantie, aussi sa débâcle a été une vraie calamité financière dans le pays.

Il a ruiné un grand nombre de ses trop confiants clients. Il est accusé de 144 abus de confiance, 70 faux et un abus de blanc-seing. Son passif s'élève à plus de 300,000 fr. La plupart de ses victimes sont de pauvres gens qui avaient placé là leurs épargnes longuement et péniblement gagnées.

Après un réquisitoire des plus serrés de l'avocat général M. Dubouché et une brillante plaidoirie de M. Clauzel, défenseur de M. Michel, le jury, après délibération, rapporte un verdict de culpabilité sur toutes les questions; il est muet sur les circonstances atténuantes. La cour condamne Michel, étant donné son âge, à la réclusion perpétuelle, à 100 fr d'amende et aux dépens.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 29 février au 7 mars 1896

**Naissances**

Carrié Antoinette, rue Mascoutou, 36.  
Marcelier Gabrielle, rue Lastié, 11.  
Calmon Maria, place Luctérius, 2.

**Décès**

Jazeau Eugène, 4 jours, rue Château-du-Roi 23.  
Escoubet Jean, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire (Hospice).  
Lescouet Marie, ép. Delmas, 36 ans, rue du Bousquet, 8.  
Cluzel Louise, V<sup>e</sup> Bédou, 82 ans, à Cabessut-Haut.  
Befara Madeleine, V<sup>e</sup> Guillaume Roucanières, 70 ans, rue Barry, à St-Georges.  
Santède Joseph, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire (Hospice).

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 5 et 8 mars

De 3 à 4 heures

Le Bienheureux (P. R.) Leroux.  
La Petite Mariée (Ouverture) Lecoq.  
Lucie de Lamermoor (Sextuor) Donizetti.  
Gloire aux Femmes (Mazurka) Strobl.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

La superbe représentation de

**Fanfan la Tulipe**

pièce en sept actes, de M. Paul Meurice, que nous annonçons dernièrement comme devant être très prochaine, est décidément fixée au mardi 10 mars 1896.

Ce soir la salle de notre théâtre sera trop petite, car nous avons déjà pu apprécier le grand talent de M. Romain et celui des artistes de son entourage, et chaque fois que ce remarquable comédien viendra dans notre ville, nous lui ferons fête. En plus d'une interprétation irréprochable, nous aurons la bonne fortune d'assister à un spectacle merveilleusement monté. M. Romain apporte avec lui des costumes qui ont été faits par la maison Baron, si universellement connue, et plusieurs décors, entr'autres ceux du *Camp*, de *l'Attaque du Moulin*, et de la *Fête chez la Pompadour*; ce dernier sera certainement d'un coup d'œil charmant avec ses mâts de fête tout enrubanés, ses guirlandes de roses et d'innombrables verres de couleurs. M. Romain doit être absolument parfait dans ce rôle de « Fanfan la Tulipe », créé si supérieurement par Mélingue et joué en ce moment au théâtre de la Porte Saint-Martin par Coquelin aîné. Les directeurs de l'*Odéon* — notre second théâtre français — ont bien voulu prêter à M. Romain M<sup>lle</sup> Roybet, qui interprétera le rôle de la Marquise de Pompadour. Cette charmante comédienne, qui est une très distinguée et très jolie femme, est la fille de l'illustre peintre Roybet. Tout cela nous assure une véritable soirée de gala.

M. Frédéric ACHARD doit venir prochainement avec sa troupe et la charmante Madame Achard comme étoile, donner une représentation de *Le Remplaçant*, le grand succès du Palais-Royal.

La presse est unanime à constater le succès de fou rire de la pièce et nous savons qu'avec la tournée Frédéric Achard, l'interprétation doublera encore le succès de l'œuvre.

**Bourse de Paris**

Cours du 7 Mars 1896

**RENTES**

3 0/0.....compt. 102 50  
3 0/0 amortissable.....compt. 101 20  
4 1/2 0/0.....compt. 106 00

**A LA BOULLE D'OR**



**H. FABRE**

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

**CAHORS**

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

**ÉLECTRIQUE**

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

La Ronde (Charente-Inférieure), le 7 mai 1895. — Je souffrais de maux de reins et de côtés, ces douleurs me forçaient à garder le lit; j'avais aussi perdu l'appétit. J'ai été complètement guéri par les Pilules Suisses et je vous autorise de grand cœur à publier ma guérison. (Sig. lég.) J. MICHAUD.

**HERNIÉS**

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE frères**, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n<sup>o</sup> 8, rue du Pont-Neuf. **M. MARIE**, fera lui-même l'application de ses appareils à Gramat, vendredi 20 mars, Hôtel de Bordeaux; Figeac, samedi 21, Hôtel des Voyageurs; Souillac, dimanche 22, Hôtel des Ambassadeurs; Cahors, lundi 23, Hôtel de l'Europe; Villefranche, mardi 24, Hôtel de France. **M. MARIE** revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent. **22 ans de Merveilleux succès.** Les bandages de Docteurs **MARIE** défont toute concurrence pour leur efficacité.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom **WLINSI**.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique

est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

**LA RÉUNION INDUSTRIELLE**

**AG contre l'INCENDIE**

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES**,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

*Déraciné* (in-18 Jésus, 3 fr. 50) — tel est le titre original et suggestif du roman que publie Jean Pommerol chez l'éditeur Léon Chailley (8, rue Saint-Joseph, Paris). — originale et suggestive aussi est la couverture d'un genre inédit. — original et audacieux est l'ouvrage. En effet, par une hardiesse singulière à notre époque de littérature trouble, il ose se montrer intéressant, empoignant même, et rester clair. C'est une joie de feuilleter ces pages vibrantes de passion vraie, dont le sentiment si intense, la pitié humaine et profonde, amènent le lecteur, malgré lui, à une rare et pénétrante émotion. Pourtant, avec les impressions bouleversantes alternent des passages d'observation fine et railleuse, très juste, amusante, sur certains milieux parisiens et sur l'aristocratie de province. Magistralement, l'auteur fait aussi vibrer en nous plusieurs cordes, et son style, de tenue parfaite, est tout pailleté de cette verve spirituelle qui lui est spéciale. Mentionnons-le aussi ; ce beau livre, que l'on ne peut guère quitter dès qu'on l'a pris en main, développe sans aucun verbiage dogmatique une thèse de haute portée morale, dont les conclusions nous intéressent, toutes et tous. Ce sera le sujet de nombreux commentaires, aussi bien aux plages à la mode que sous les frais ombrages du parc ou du jardin. Bien des gens diront du héros principal : « Il a eu tort... » puis tout de suite ajouteront : « Pauvre garçon... » — pris de pitié pour tant d'angoisses, tant d'atroces souffrances d'amour.

Envoi franco contre 3 fr. 50 en timbres ou en mandat-poste adressés à Léon Chailley éditeur, 8, rue Saint-Joseph, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 16<sup>e</sup> année. — Sommaire du 27 février 1896 : Le page de Napoléon (E. Dupuis). — Le petit Mouck (Hauff). — Histoire d'un petit bûcheron (Marg. du Lac). — Un voyage de découvertes (P. du Chateau). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Job, W. F. Jankowski, G. Cornillet, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Très attachante lecture à faire dans la 539<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie*, parue cette semaine. Nous y trouvons une série de biographies aussi remarquables au point de vue historique qu'au point de vue littéraire : celles de Louis IX, par M. Marius Barroux ; de Louis XI, par M. Henri Courteault ; de Louis XII, par M. Léon-G. Pellissier ; de Louis XIII, par M. Georges Weil ; de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, du fameux Louis XVII, par M. H. Monin ; de Louis XVIII et de Louis-Philippe, par M. Debidour, etc.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES (59<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1<sup>er</sup> mars 1896 : Les îles Chausey, par B. Saint-Marc. — Le mahomet de Baour-Lormian, par Mary Summer. — Gaietés du mois, par Willy. — Histoire de l'Art et de l'Ornement, par Ed. G. et Marie G. — Causerie de quinzaine par Eug. Muller. — Nouvelles observations sur les Cigales, par J.-H. Fabre. — Les distractions du maquis d'Ambès, par Louise Mussat. — Bien loin, par Pierre du Chateau. — Mademoiselle de Fierlys, par Fr. Dillaye. — Les idées de Meryem, par S. E. Robert. — Mosaïque, par E. Muler.

Illustrations par Cortazzo, Godefroi, Kleinmichel, Claudius, Gaillard, etc. et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 <sup>fr</sup>	26 <sup>fr</sup>	14 <sup>fr</sup>
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

at à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

EXPOSITION



CAHORS 1881

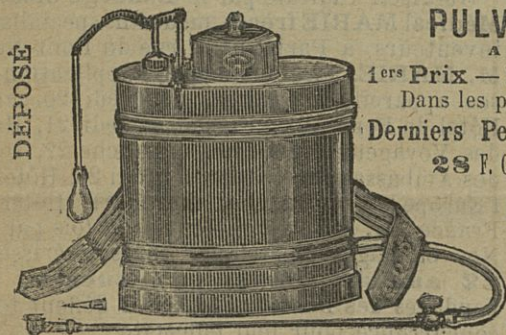
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

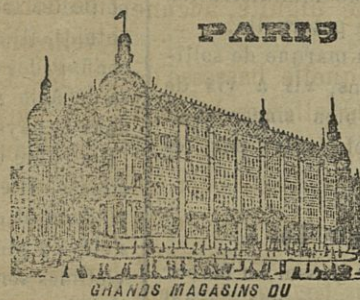
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.



Printemps

NOUVEAUTÉS  
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>, Paris. L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

IMPUISSANCE

Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Journaliste Conservateur.

Quatorze ans de journalisme, ancien collaborateur à un grand journal du Sud-Ouest, ex-directeur et rédacteur en chef d'un important journal de province, demande direction ou rédaction en chef d'un journal Conservateur. S'adresser B. L., Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26<sup>e</sup> année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

Le propriétaire-gérant : LAYOU.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MATYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérielle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérielle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau côté vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.